



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 16
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 20/04/2023
Date d'affichage de la convocation : 20/04/2023
Délibéré par le Conseil Municipal
A Cubzac les Ponts, le 24/04/2023

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 26 AVR 2023

ID : 033-213301435-20230424-2023_038-DE

Délibération n° 2023-038

Lundi 24 Avril 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt avril deux-mille-vingt-trois

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THULLIAS - Michel BARSE – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Isabelle BERNADET - Elodie KOPF - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT

Absent(s) excusé(s) : Nathlaie TRIGANT – Benoit DULAU – Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Cyril CHERIGNY

DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE AU TITRE DU PATRIMOINE NON PROTEGE, POUR LA RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT DU PORT ET DES ANNEXES

Vu le projet de restructuration du bâtiment du port et des annexes,
Vu la demande de commencement anticipée des travaux pour le projet de restructuration du bâtiment du port et des annexes,
Vu la délibération n°2022-039 du 03 mai 2022, portant attribution du MAPA pour les travaux de restructuration du bâtiment du port et des annexes,
Vu le montant des travaux lors de l'attribution des marchés de travaux de 1 271 451,36€ HT,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Ce projet de restructuration du bâtiment du port consiste en la réhabilitation d'un ancien immeuble de maître et de son hangar en bord de Dordogne, pour la création d'un restaurant afin de développer la zone du port, à la fois dans le développement économique, touristique et culturel. En effet, ce projet est la première pierre d'un aménagement global de la zone visant à dynamiser et développer le potentiel de cette dernière.

Il convient de demander au Département de la Gironde une subvention au titre du patrimoine non protégé de la commune pour cet immeuble dont la commune est propriétaire. La demande de subvention, au titre de cette politique est plafonnée pour les travaux à 120 000,00€, avec un taux de